



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 19
Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2021-32
Conseil Municipal du 24 Mars 2021

DATE DE CONVOCATION : 18 Mars 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE -- B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU
T.DEGRANDE - P.FREON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F.CESSAC -
S.BROUILLET - W. BOURGEAU - E.PISANI - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-
CLEMENTEL - S.RAYNAUD - S. DELIMOGE

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K.GAI ayant donné pouvoir à
J .L.LEVESQUE - G. MIGNON ayant donné pouvoir à B. LAFAYE - C. BONNEAU ayant donné
pouvoir à M.H. AUBINEAU - P. ORMECHE ayant donné pouvoir à W BOURGEAU - K.PERROIS
ayant donné pouvoir à M.VILLEGER - C. NANGLARD ayant donné pouvoir à J.F. CESSAC -
P.BERTON ayant donné pouvoir à S DELIMOGE - C. RAFIN ayant donné pouvoir à S.
RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: K.GAI- G. MIGNON- C. BONNEAU- P. ORMECHE -
K.PERROIS- C. NANGLARD - P.BERTON - C. RAFIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J.F. CESSAC

OBJET : PLAN DE RELANCE NUMERIQUE DANS LES ECOLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2019-919 relatif au développement des compétences numériques dans
l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue et au
cadre de référence des compétences numériques,

VU le plan de relance présenté par le Gouvernement le 3 septembre 2020 et notamment son
volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, pour contribuer à porter la
généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et
administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la Covid-19,

CONSIDERANT le besoin en équipement numérique de l'école élémentaire Marcelle Nadaud
à Châteauneuf-sur-Charente,

CONSIDERANT que cette demande de subvention s'inscrirait dans le cadre de l'acquisition
d'un ordinateur portable à destination de la directrice de l'école élémentaire Marcelle
Nadaud, de matériel informatique (netbooks, ordinateurs portables, WIFI, visionneuse) et d'un
ENT estimés à 37 800 €.

Le Conseil municipal de Châteauneuf-sur-Charente, après en avoir délibéré, décide, **PAR 27
VOIX POUR** :

- D'autoriser M le Maire à solliciter une aide financière de l'Etat dans le cadre du Plan de
Relance « continuité pédagogique » à hauteur de 70% de la dépense pour le volet
équipement et à hauteur de 50% de la dépense pour le volet service,
- De l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE